

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 septembre 2016

**4<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-8-4-1

**Service instructeur**  
DSOL - Direction de l'autonomie

**Service consulté**

**REVISION DU PROJET REGIONAL DE SANTE D'ALSACE 2012-2016**

Résumé : Dans le cadre du Projet Régional de Santé d'Alsace 2012-2016, l'Agence Régionale de Santé sollicite, pour avis, le Département du Haut-Rhin sur la révision de son Schéma Régional d'Organisation des Soins dans son volet «traitement du cancer» pour des raisons de sécurité sanitaire. Il s'agit de faire évoluer les implantations de chimiothérapie pour adultes et de supprimer les implantations de chirurgie pour le Groupement de Coopération Sanitaire des Trois Frontières de Saint-Louis. Il est proposé un avis favorable.

Adopté le 30 janvier 2012, le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), qui doit contribuer à planifier la réponse à l'évolution des besoins de soins de la population, est régulièrement révisé. Toute révision nécessite une consultation obligatoire des partenaires et, en particulier, les collectivités territoriales. Le SROS-PRS Alsace 2012-2016 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2017 par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

La proposition de révision porte sur la prise en charge des patients adultes dans les implantations de chirurgie -qui seront supprimées- et de chimiothérapie -qui évolueront- sur le territoire de santé 4 (Saint-Louis et Mulhouse), selon le détail ci-dessous :

- Implantation de chirurgie : le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) des Trois Frontières à Saint-Louis ne respectait plus depuis plusieurs années le seuil minimal d'activité fixé par arrêté ; les autorisations de chirurgie carcinologique mammaire et urologique lui ont par conséquent été retirées.
- Implantation de chimiothérapie :
  - Sur Saint-Louis :
    - aucun besoin quantitatif supplémentaire identifié,

- signature d'une convention entre le GCS des Trois Frontières de Saint-Louis et le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA) qui permettra le maintien d'une offre de proximité de chimiothérapie sur Saint-Louis, tout en garantissant la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients.
- Sur Mulhouse :
  - regroupement des activités de gynécologie-obstétrique sur le site de l'hôpital Emile Muller.

Par conséquent, les implantations sur le territoire de santé 4 passeront de :

- 3 à 1 sur le volet chimiothérapie adulte :
  - sur Mulhouse de 2 à 1 par regroupement des activités de gynécologie-obstétrique sur le seul site de l'hôpital Emile Muller,
  - sur Saint-Louis de 1 à 0,
- 4 à 3 sur le volet chirurgie :
  - sur Mulhouse : sans changement sur la chirurgie carcinologique mammaire et urologique,
  - sur Saint-Louis :
    - de 1 à 0, sur la chirurgie carcinologique mammaire,
    - de 1 à 0 sur la chirurgie carcinologique urologique.

Les propositions de modifications sont jointes au présent rapport.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette révision du Projet Régional de Santé d'Alsace 2012-2016 tout en précisant que ces dispositions auront des impacts notoires sur le Groupement de Coopération Sanitaire des Trois Frontières.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN